



**IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER**

Dossier de l'OHI n° S3/8151/ENCWG

**LETTRE CIRCULAIRE 38/2018**  
**28 juin 2018**

**APPROBATION DE L'ÉDITION 6.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-58**  
**VERIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC**

Références :

- A. LC de l'OHI 37/2017 du 22 mai – *Adoption de l'édition 6.0.0 de la publication de l'OHI S-58 – Vérifications pour la validation des ENC* ;
- B. LC de l'OHI 30/2018 du 24 avril – *Annulation de la date d'entrée en vigueur de l'édition 6.0.0 de la publication de l'OHI S-58 – Vérifications pour la validation des ENC* ;
- C. Document HSSC10-05.2A – *Rapport et recommandations de l'ENCWG* ;
- D. Action HSSC10/22 – *Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC en vue de solliciter l'approbation des Etats membres de l'OHI pour l'édition 6.1.0 de la S-58.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'adoption par les Etats membres de l'OHI de l'édition 6.0.0 de la norme de l'OHI S-58 - *Vérifications pour la validation des ENC* était annoncée par la référence A. La référence A annonçait également l'approbation par les Etats membres d'une date d'entrée en vigueur de l'édition 6.0.0 de la S-58 devant être fixée à 12 mois après l'adoption de l'édition 6.0.0, et déclarait que la date d'entrée en vigueur serait le 1<sup>er</sup> juin 2018. Après cette date d'entrée en vigueur, il serait nécessaire que les données contenues dans les ENC ne contiennent aucune erreur critique, afin de fournir une norme minimum à laquelle toutes les ENC doivent se conformer.

2. La référence B annonçait que, suite à l'entrée en vigueur et au test de l'édition 6.0.0 de la S-58 par les responsables de la mise en œuvre du logiciel de validation, par les producteurs de données et par les centres régionaux de coordination des ENC (RENC), il avait été signalé que quelques vérifications erronées avaient été identifiées et que ces dernières entraînaient des erreurs critiques signalées pour des données ENC valides. La référence B annonçait également qu'en raison de ces vérifications erronées, la date de mise en œuvre de l'édition 6.0.0 de la S-58 fixée au 1<sup>er</sup> juin 2018 avait été annulée.

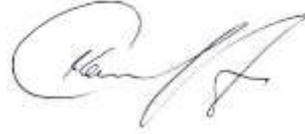
3. A sa 10<sup>ème</sup> réunion de mai 2018, le Comité des services et normes hydrographiques (HSSC) a approuvé les révisions de l'édition 6.0.0 de la S-58 (cf. référence C). Le HSSC a également approuvé l'entrée en vigueur de l'édition 6.1.0 de la S-58, 12 mois à compter de son adoption par les Etats membres de l'OHI, et a chargé le groupe de travail sur les ENC de finaliser le projet de révision et de l'envoyer au Secrétariat de l'OHI pour diffusion aux Etats membres de l'OHI, aux fins d'examen et d'approbation (cf. référence D).

4. Le document contenant le projet d'édition 6.1.0 et une version en mode suivi des modifications en rouge sont à présent disponibles sur le site web de l'OHI à l'adresse : [www.iho.int](http://www.iho.int) > Normes & Publications > Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres > S-58 (version anglaise uniquement).

5. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir tenir compte de l'aval du HSSC et d'envisager l'adoption de l'édition 6.1.0 de la S-58 en faisant parvenir leur réponse à l'aide du bulletin de vote fourni en annexe, dans les meilleurs délais, et **pas plus tard que le 31 août 2018**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', written in a cursive style.

Abri KAMPFER  
Directeur

Annexe : Bulletin de vote

**VERIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC (S-58)**

**Approbation de l'édition 6.1.0**

**Bulletin de vote**

*(à renvoyer au Secrétariat de l'OHI avant le 31 août 2018)*

*Courriel : [cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) – Télécopie : +377 93 10 81 40)*

Note : les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

**Etat membre :**

**Contact :**

**Courriel :**


Approuvez-vous l'adoption de l'édition 6.1.0 de la S-58 ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous :

**Commentaires :**

--

**Signature :**

**Date :**
